



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 26 septembre 2013

Assurance obligatoire des soins : Conseils pratiques aux assuré/es

Changer, c'est facile !

Le système d'assurance-maladie de base permet de changer de modèle d'assurance, de franchise ou encore d'assureur-maladie facilement et sans compromis sur la qualité des soins. santésuisse propose dès à présent des conseils pratiques et accompagne les assurés pas à pas dans leurs formalités administratives, afin qu'ils profitent des avantages de la concurrence en toute sérénité.

santésuisse a décidé de s'adresser directement aux assuré/es en les informant de façon neutre sur les possibilités dont ils et elles disposent et en les accompagnant dans les formalités administratives. Qu'il s'agisse d'un changement de caisse-maladie, de modèle d'assurance ou de franchise, santésuisse propose dès à présent une série d'outils concrets : vidéo explicative, conseils pratiques, calculateur de franchise et lettres prêtes à l'emploi.

Lien vers la page pratique du site internet: www.santesuisse.ch/fr/conseils-pratiques

Lien vers le calculateur de franchise: www.monsieur-sante.ch/calculateur-de-franchise

Les prestations remboursées étant identiques pour toutes les caisses-maladie, ces dernières sont en concurrence sur le niveau des primes et l'innovation dans la prise en charge des maladies. Faire usage de sa liberté de choix, c'est stimuler la concurrence et l'innovation sans compromis sur la qualité des soins.

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficace des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Informations complémentaires :

Valérie Legrand-Germanier, Public Affairs Manager, 079 257 54 50,
valerie.legrand@santesuisse.ch

Ce communiqué peut être téléchargé en français et en allemand sous : www.santesuisse.ch